

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille dix neuf, le 7 Mars, à vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Monsieur HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Monsieur CHOUIIN Pierre, Mr ROBIN Patrice, Mme TARDIF Tiphaine, Mr CHOANIER Bernard, Mme VEAUDELET Christelle, Mr REUNGOAT Jean, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTALENT Brigitte, Mme GUILLERME Françoise (arrivée à 21 h 20).

Etaient absents ou excusés : Monsieur VASPART Michel, (pouvoir à Mr BOIXIÈRE David) ; Mme DUFEIL Jeanine, (pouvoir à Mr PANGAULT Bertrand) ; Mme VAN DIEN Françoise, (pouvoir à Mme BONNETÉ Geneviève) ; Mme BAUDRY Ghislaine, (pouvoir à Mr HULAUD Jean-François) ; Mr GABILLARD Sébastien, (pouvoir à Mr JUIN Didier) ; Mme DEHLINGER Véronique, (pouvoir à Mme PRIE Nathalie) ; Mme BELLANGER Gilberte, (pouvoir à Mr TERRIERE Jacques).

COMPTE-RENDU

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 7 Février 2019 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Réseaux rue de Plouzon suite vente de terrain. le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription de ce nouveau point.

FINANCES

Approbation des COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Monsieur David BOIXIERE, Maire, remet la présidence de l'assemblée à Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, le temps de l'examen et du vote des comptes administratifs et quitte la salle du Conseil Municipal.

Budget Principal

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2018 par Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les comptes administratifs du Budget Principal qui n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

Section de fonctionnement

Recettes		2 105 286,48 €
Dépenses		1 673 238,79 €
Résultat	+	432 047,69 € (excédent)

Section d'investissement

Recettes		823 041,52 €
Dépenses		830 295,40 €
Résultat	-	7 253,88 € (déficit)

BILAN GLOBAL ANNEE 2018

Total des recettes	2 928 328,00 €
Total des Dépenses	2 503 534,19 €
Excédent année	424 793,81 €

Résultat 2018 **424 793,81 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 budget annexe MAISON de SANTE LAENNEC

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2018 par Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les comptes administratifs du Budget Maison de Santé Laënnec qui n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :**

Section de Fonctionnement

Recettes:	55 815,04 €
Dépenses	27 649,50 €
Résultats	28 165,54 €

Section d'investissement

Recette :	3 161,89 €
Dépenses	41 768,96 €
Résultats	- 38 607,07 €

BILAN GLOBAL

Total des recettes	58 976,93 €
Total des dépenses	69 418,46 €
Résultat	- 10 441,53 € déficit

Résultat 2018 : Déficit - 10 441,53 €

COMPTE DE GESTION

Budget Principal

Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, informe les Membres que les comptes de gestion 2018, Commune, établis par la Trésorière Principale de DINAN, ont fait l'objet d'un contrôle de concordance avec les comptes administratifs de la collectivité et s'équilibrent avec les écritures des comptes administratifs.

Considérant la régularité des opérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents
APPROUVE les comptes de gestion 2018 du Budget Principal
et DECLARE que ceux-ci n'appellent aucune observation, ni réserve**

Budget MAISON de SANTE LAENNEC

Monsieur Bertrand PANGAULT, Premier Adjoint, informe les Membres que les comptes de gestion 2018, Maison de Santé LAENNEC, établis par la Trésorière Principale de DINAN, ont fait l'objet d'un contrôle de concordance avec les comptes administratifs de la collectivité et s'équilibrent avec les écritures des comptes administratifs.

Considérant la régularité des opérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents
APPROUVE les comptes de gestion 2018 du Budget Maison de Santé Laënnec
et DECLARE que ceux-ci n'appellent aucune observation, ni réserve**

A l'issue des votes des comptes administratifs, Monsieur le Maire, réintègre la salle de conseil municipal et reprend la présidence de l'assemblée. Il remercie les conseillers municipaux pour le quitus donné à l'exercice budgétaire 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 4 mars 2019,
Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat du compte administratif 2018 de la commune précédemment voté :

Résultat de fonctionnement 2018	:	424 793,81 €
Virement à la section investissement art. 1068	:	370 000,00 €
En fonctionnement 002	:	54 793,81 €

BUDGET MAISON DE SANTE LAENNEC

AFFECTATION du RESULTAT

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 4 mars 2019,
Après constatation du résultat de fonctionnement qui s'élève à 28 165,54 €, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'affecter au financement de la section de fonctionnement la totalité de la part de l'excédent soit : 28 165,54 €, à inscrire au budget primitif 2019 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

SOLLICITATION du FONDS de CONCOURS 2019 pour rénovation Salle du Verger

Monsieur le Maire rappelle aux Membres la décision de mettre à disposition du Public et des Associations la SALLE du VERGER (ex.cantine).

Ce local sera mis à disposition des associations et du public, mais des exigences règlementaires, une volonté de réduire la consommation énergétique, la mise aux normes de sécurité, la mutualisation de services, l'accès aux services publics et la valorisation de ce bâtiment communal, nous incitent à entreprendre des travaux le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour financer ces travaux, des fonds de concours peuvent être versés aux communes par DINAN AGGLOMERATION. Pour obtenir ce fond de concours, il faut tenir compte des thématiques suivantes :

- Mutualisation de services et/ou accès aux services au public
- Valorisation du patrimoine communal
- Rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Mise aux normes de sécurité et / ou accessibilité de bâtiments et des espaces.

L'estimation de ces travaux, (électricité, plomberie, menuiseries, peintures intérieures, mobilier..) s'élève à 43 500 € H.T.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents***

DECIDE d'engager l'opération et de solliciter auprès de Dinan Agglomération, le fonds de concours pour l'année 2019 concernant les travaux de réhabilitation de la Salle du Verger, en tenant compte des modalités exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

TARIF LOCATION SALLE DU VERGER

Monsieur le Maire précise que cette salle sera réservée aux associations et habitants de la commune, elle pourra accueillir jusqu'à 60 personnes.

La salle réservée pour des Assemblées Générales sera gratuite. Un règlement intérieur sera établi.

Deux tarifs sont proposés, l'un pour les particuliers, l'autre pour les associations suivant tableau ci-dessous :

	Particulier Commune	Association communale	Particulier hors commune
Location 1 jour	90 €	50 €	non
Location 2 jours	150 €		non
Cuisine	30 €	30 €	
		Gratuité pour AG	
Caution	200 €		
Limite horaire pour la musique	2 h du matin	2 h du matin	

***Entendu l'exposé ci-dessus,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents, la proposition de tarif de location de la Salle
du Verger présentée ci-dessus.***

Ceux-ci étant insuffisamment desservi par les réseaux publics, notamment l'eau potable et l'électricité, il est nécessaire, afin de viabiliser ces deux lots, de réaliser des travaux d'extension de ces réseaux. Dinan-Agglomération, propriétaire du réseau eau potable, estime cette opération à 9 000 € TTC. Quant au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage, propose une participation de 4 117 €.

La commune se libérera de ces sommes auprès de DINAN AGGLOMERATION et du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

En exécution d'un titre de recettes émis, la famille LEBOUDEC s'engage à procéder au remboursement de ces montants auprès de la commune.

**Entendu l'exposé ci-dessus,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des membres présents,**

APPROUVE :

Pour le SDE :

- Le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle cadastrée AB 247 située 4, rue du Val d'Orient,
- Le versement au syndicat département d'Energie, maître d'ouvrage des travaux d'une participation de la commune pour 4 117 Euros.

Pour DINAN AGGLOMERATION :

- L'extension du réseau d'eau potable sous domaine public de la parcelle cadastrée AB 247 située 4, rue du Val d'Orient,
- Le versement à DINAN-AGGLOMERATION, propriétaire du réseau eau potable, par la commune, de la somme de 9 000 Euros.

- De recevoir de la Famille LEBOUDEC le remboursement de ces deux sommes, soit 4 117 € et 9 000 € dès réception des titres de recettes émis par la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRAT DE DERATISATION

Monsieur PANGAULT rappelle l'obligation de se protéger contre la présence d'insectes nuisibles et de rongeurs dans les collectivités.

Il est souhaitable que les établissements faisant appel à une société de prestation de service puissent tenir à la disposition des services de contrôle les éléments suivants : un plan des différents bâtiments mentionnant les endroits où sont disposés les appâts. Les rapports détaillés des visites réalisées (date, résultats du contrôle des appâts, opérations réalisées...). Fiche technique des produits utilisés.

Deux Sociétés ont été sollicitées soit :

	APA Assistance et Protection Antiparasitaires	Services 3 D Solutions antiparasitaires
	22603 Loudéac	La Rigourdière 35510 Cesson Sévigné
Nb de traitement / an	3	4
Prestation	510,00 € HT	550,00 € HT
Pose d'appâts	Inclus dans prestation	160,00 € HT
Intervention pour infestation soudaine entre 2 passages	Inclus	Non précisé
Coût annuel	510,00 € HT Soit 612 € TTC	710,00 € HT Soit 852€ TTC

Entendu l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**RETIENT A L'UNANIMITE des membres présents, la proposition de LA Société APA de LOUDEAC
Pour un coût annuel de 510 € H.T. 612 € TTC.**

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2019

Monsieur le Maire expose que depuis quelques années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans de petits chantiers, des missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires.

En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

La commune a accueilli :

En 2017, 3 Jeunes au Service Espaces Verts pour 41 missions,

En 2018, 5 jeunes pour 40 missions.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élu et agents
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu.

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3 h 30)
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission

- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les Elus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Missions administratives : tri et classement d'archives, Inventaire,.....
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel,.....

Le budget prévisionnel de cette action est de 600 Euros soit 40 missions.

Entendu l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE A L'UNANIMITE des membres présents, le renouvellement de la mise en place du « Dispositif argent de poche » sur la commune de Pleudihen sur Rance, pour 2019, comme énoncé ci-dessus, et

AUTORISE Monsieur le Maire où le Premier Adjoint à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.

DIVERS :

BIBLIOTHEQUE : DON de livres :

Madame Geneviève BONNETE rappelle aux Membres que la bibliothèque fait don des livres sortis des collections pour cause de détérioration matérielle, d'obsolescence ou d'inadéquation du contenu. Ils font l'objet d'une ou deux fois par an d'une foire aux livres et sont proposés à titre gracieux à des associations comme UN ENFANT AU PEROU à DINAN, EMAÛS, le COMITE FETES et CULTURE, l'APE pour dépôt dans la benne...ou recyclés ou détruits.

Madame BONNETE propose de faire un don de livres au Comité des Fêtes dans le cadre de VELO ALENTOURS, pour vente afin de récolter des fonds pour l'association Souffles d'espoir contre le cancer qui va se tenir le Dimanche 7 avril à la salle des fêtes de Pleudihen de 9 h 30 à 18 h 00.

Monsieur le Maire ajoute que cette journée du 7 Avril va permettre de découvrir notre commune, en vélo ou à pied, un circuit d'une vingtaine de kilomètres fléché est organisé pour accéder à des lieux habituellement fermés au public, comme : le Haras de la Touche Porée, fabrication de la bière artisanale, la ferme de Beausoleil qui fait de la méthanisation, charpentier de marine, caserne des pompiers, musée du cidre, etc.....

La participation est de 10 € par adulte et 7 € pour les enfants de moins de 12 ans.

DEPLACEMENT à HERSCHBACH

Monsieur le Maire rappelle que six Pleudihennais : Didier JUIN, Luc BACHELET, Frédéric LE NET, Jean-Luc GUELE, Pierrick MICHEL et Dominique VANNOOTE, rejoindront HERSCHBACH, en vélo, pour le quarantième anniversaire, en six étapes du 3 juin au 9 juin.

TOTEM

Monsieur le Maire informe les Membres que la réalisation des « TOTEM », en collaboration avec Jean REUNGOAT, avance bien, celui pour la Stèle de Louis SELLIN sera prêt pour la cérémonie de fin Avril et les autres pour le 18 Juin.

- Monsieur Bernard CHOANIER confirme que le parking de la salle des fêtes est bien répertorié pour les camping-cars.

Monsieur le Maire ajoute qu'une petite bande a été aménagée entre le bar et la Ville Ger le long du verger, c'est un emplacement autorisé.

- Monsieur le Maire informe les Membres que le club de JUDO organise un interclubs dédié aux babys, mini-poussins, poussins, benjamins et minimes, le dimanche 10 mars à la salle des fêtes de Pleudihen.

Rappel :

Commission des finances le 21 Mars

Conseil municipal (budget) le 4 avril.

Séance close à 22 h 50